

La construction dans les zones de bruit autour des aérodromes en France

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **45 (1972)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-127389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

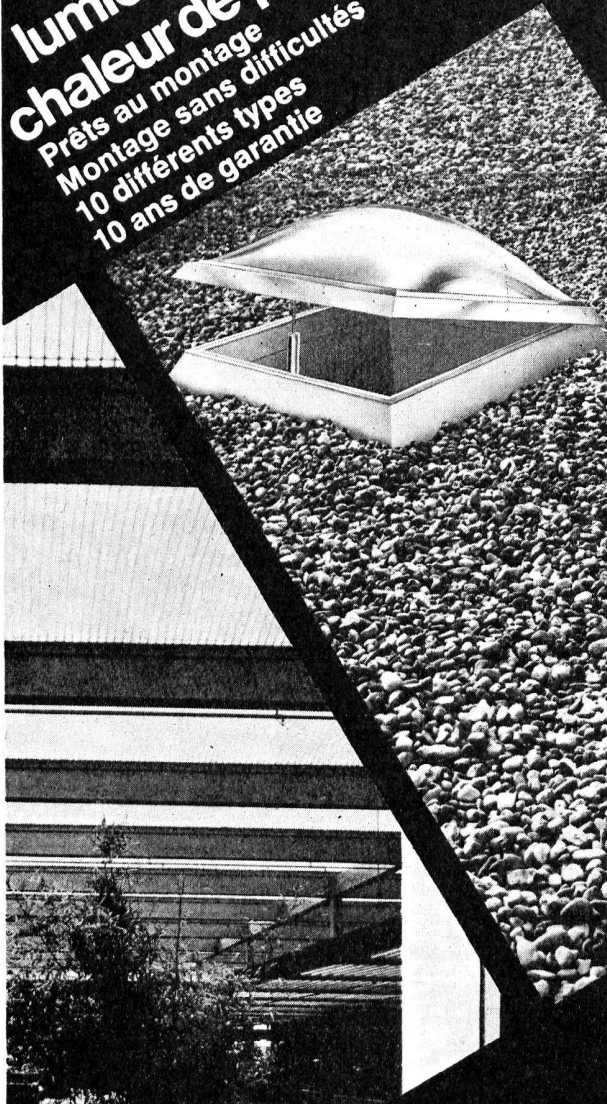
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Everlite
Lichtpaneele
et coupoles translucides
laissent passer la lumière
et empêchent la chaleur de pénétrer**

**Prêts au montage
Montage sans difficultés
10 différents types
10 ans de garantie**



**Bonne luminescence
Meilleure isolation de la chaleur
Grandes portées libres
Pour coupoles cintrées et façades**

**Everlite SA
4657 Dulliken
Tél. 062-22 26 66**

Ces crédits seront notamment utilisés de la manière suivante:

100 millions de dollars pour la protection de Venise contre la mer (régulation des bouches lagunaires);

60 millions de dollars pour le renforcement des rives lagunaires, la consolidation des quais, ponts et canaux urbains, la construction d'ouvrages de protection contre les pollutions;

60 millions de dollars pour un système d'adduction d'eau potable;

33 millions de dollars pour la construction d'égouts;

7 millions de dollars pour subventionner l'installation obligatoire de système de chauffage au gaz ou à l'électricité et d'équipements de dépuración par les propriétaires d'immeubles ou d'entreprises;

100 millions de dollars pour la restauration des édifices ayant qualité monumentale, et des œuvres d'art;

66 millions de dollars pour subventionner la remise en état et l'aménagement obligatoire des immeubles d'habitation par leurs propriétaires;

4 millions de dollars pour la planification.

Un tel engagement financier ne suffira pas, on le comprend, à mettre totalement et définitivement Venise hors de danger, ni à lui assurer la vitalité sociale, économique et culturelle sans laquelle sa sauvegarde serait éphémère. Cette tâche prendra plus de cinq ans et coûtera plus de 430 millions de dollars. Cependant, ce premier effort engagera de manière concrète, efficace et significative l'action sans laquelle Venise est, à coup sûr, vouée à la ruine.

Encore faut-il que les décisions politiques en suspens qui le conditionnent soient prises à temps. C'est d'elles seulement désormais – non de la science ou du manque d'argent – que dépend le salut de la ville lagunaire. UNESCO

La construction dans les zones de bruit autour des aérodromes en France

Dans une brève – mais importante – circulaire en date du 22 juin 1972, le ministre de l'Équipement et du Logement recommande aux responsables des services départementaux de son ministère de ne créer dès maintenant aucune ZAC (zone d'aménagement concerté) et de n'autoriser aucun lotissement à l'intérieur des zones de bruit délimitées autour des aérodromes.

S'agissant des permis de construire, le ministre recommande aux directeurs départementaux de l'équipement d'être particulièrement restrictifs et de n'autoriser éventuellement que les constructions dont la desserte peut être assurée à partir des équipements existants et d'exiger

des constructeurs «toute précaution en matière d'isolation phonique».

A cet égard, le ministre rappelle ses instructions du 22 mars dernier, relatives aux aides de l'Etat à la construction de logements, qui tendent à écarter du bénéfice de ces aides les constructions qui seraient situées au voisinage, notamment, des aérodromes.

C'est presque, de nos jours, une banalité de redire que, parmi tous les agents agressifs extérieurs qui menacent la santé physique et mentale du citoyen, le bruit est le plus insupportable.

Pour les habitants des grandes villes, l'un des bruits les plus odieux n'est-il pas celui qu'émettent les moteurs des avions modernes? Toujours plus puissants pour que l'appareil soit plus rapide, plus spacieux – plus sûr aussi – ceux-ci provoquent des nuisances sonores dont la zone de perception ne fait que s'étendre, et habiter à relative proximité d'un aérodrome est devenu, pour ceux qui y sont contraints, un réel supplice. Qu'on se rappelle à ce propos les campagnes menées par les riverains d'Orly et les craintes suscitées par l'apparition dans les airs du supersonique «Concorde».

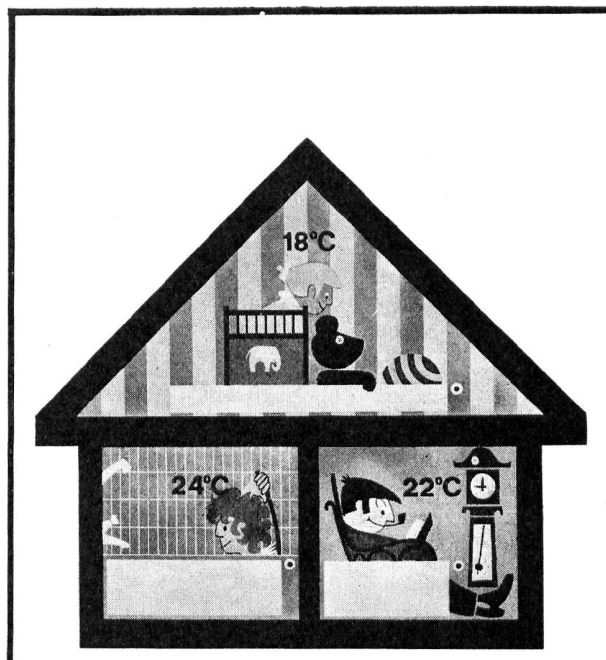
Quelles solutions rechercher pour combattre un mal qui ne fait qu'empirer avec le développement du trafic aérien? Rendre les réacteurs plus silencieux? La technique – qui a résolu des problèmes autrement difficiles – dit qu'elle le peut et on a tout lieu de la croire. Mais ce serait une solution onéreuse et les compagnies aériennes, mondialement en difficulté financière malgré le développement de leur activité, hésitent à envisager le recours à un tel palliatif.

Construire les aérodromes dans des régions peu peuplées? Cette solution séduisante trouve elle aussi ses limites dans des impératifs commerciaux et dans des problèmes de desserte rapide des aéroports.

Interdire la construction – notamment de logements – dans les zones de bruit des terrains d'aviation? C'est, pour beaucoup, la recette de bon sens devant laquelle on a longtemps hésité car, en raison précisément des nuisances sonores, les terrains voisins des aérodromes étaient abondants, souvent libres, peu chers et, partant, se prêtaient à la réalisation de logements dits «sociaux» aux prix limités par la réglementation et par conséquent peu ou pas protégés contre les bruits aériens.

Les tenants de cette dernière solution se réjouiront sans doute d'apprendre qu'un pas vient d'être franchi dans la voie qu'ils préconisent: les directions départementales de l'équipement ont reçu dernièrement des directives ministérielles leur prescrivant de ne plus prévoir ni ZAC, ni lotissement dans les zones de bruit autour des aérodromes, d'y restreindre les permis de construire et d'utiliser, à l'encontre des projets d'implantation de logements dans ces zones, l'arme de dissuasion que constitue le différé de l'aide financière de l'Etat.

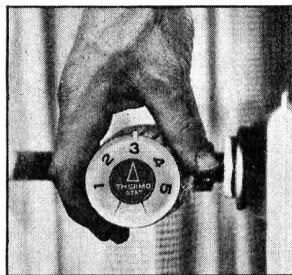
Cette mesure, dira-t-on, ne résoudra pas pour autant le problème angoissant des occupants des immeubles riverains des pistes. Certes, mais elle méritait d'être saluée comme louable dans le cadre de la recherche pour une meilleure qualité de la vie.



Températures ambiantes individuelles - confort de chaleur optimum

Avec des thermostats Danfoss aux radiateurs vous êtes maître des températures ambiantes. Vous ajustez, les thermostats réglent – jamais trop chaud, jamais trop froid – exactement les tempé-

ratures que vous désirez. Le chauffage central à lui seul ne peut vous procurer ce bien-être. La chaleur doit être commandée thermostatiquement. C'est ça le vrai confort et la bonne rentabilité. Avec les thermostats de radiateur Danfoss les températures ambiantes deviennent une chose toute personnelle. Consultez votre installateur. Il sait combien il est simple d'équiper, à un prix abordable, vos radiateurs de thermostats Danfoss.



MANUFACTURE D'APPAREILS DE CONTRÔLE ET DE RÉGULATION AUTOMATIQUES

WERNER KUSTER SA

Succursale de Lausanne:
Rue de Genève 98
1000 Lausanne, tél. (021) 25 10 52
Siège principal: 4133 Muttens-Bâle
Hofackerstrasse 71, tél. (061) 42 12 55
Succursale de Zurich, tél. (01) 93 40 54

Demandez la littérature spéciale.

7197

Nom

Société

Adresse